

## Extrait des Registres des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

*Séance du 18 SEPTEMBRE 2019*

L'an deux mille dix-neuf et le **18 septembre** à 20H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Bourne Hervé.

**Nombre de membres en exercice** : 15 **Présents** : 8

**Qui ont voté** : 9 **Date convocation** : 09 septembre 2019

**Présents** : Hervé Bourne, Roland Aumaître, Annette Regnier, Pierre-Etienne Barbier, Jean Bonheur, Sophie Cavagnod, Céline Roussette, Claude Larivierre

**Absents excusés** : Roland Mermaz-Rollet, Cyril Cavagnod, Christelle Tréhan, Jean-François Maggi, Laetitia Vallet, Nicolas Saenger, Christophe Ribes

**Ont donné procuration** : Christelle Tréhan à Sophie Cavagnod

**A été nommé secrétaire de séance** : Sophie Cavagnod

### **DL2019-53**

### **SERVICE DE L'EAU POTABLE : PRECISION SUR LES TARIFS ADOPTES LE 23 JUILLET 2019 APPLICABLES A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2019**

Le Maire propose au conseil de rectifier les termes de la délibération DL2019-42 du conseil municipal du 23 juillet 2019, en apportant notamment une précision sur la dénomination des compteurs (correspondance des débits et du diamètre nominal).

Ces tarifs seront appliqués sur les consommations d'eau à compter du 1er septembre 2019 :

- Prix de l'eau au m3 : 1,33 € HT
- Taxe de prélèvement au m3 : 0,077 € HT
- **Part Fixe Annuelle compteur, suivant le diamètre nominal (DN) :**
  - DN 15 : 15 € HT
  - DN 20 : 25 € HT
  - DN 25 : 35 € HT
  - DN 30 : 50 € HT
  - DN 40 : 100 € HT
  - DN 60 : 150 € HT
- Pose ou Dépose compteur : 62 € HT
- Ouverture de l'abonnement : 245 € HT
- Ouverture et fermeture vanne : 20 € HT

Tous les éléments de la facture sont soumis au taux de TVA en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2019.

Le Maire  
Hervé BOURNE